



Résumé de la consultation

Sujet : Cotisations annuelles proposées pour les membres de l'Ordre
Période de consultation : Du 4 mai au 3 juin 2012
Total des commentaires : 444

Contexte

La consultation publique de l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) sur les cotisations annuelles proposées pour les membres s'est achevée en juin 2012. Cette consultation comportait des rencontres en personne, de même que la sollicitation de commentaires par le biais d'un sondage en ligne. Tous les intervenants figurant dans la base de données de l'Ordre ont été avisés de la consultation en ligne par courriel; de plus, l'Ordre a annoncé la tenue du sondage dans un communiqué de presse diffusé par l'entremise de Canada News Wire et dans le cadre d'une campagne de presse. Les intervenants ont également été consultés lors de présentations en personne effectuées dans le cadre de 28 réunions avec les conseils de métier organisées par l'Ordre de mars à juin 2012. Lors de ces réunions, on a invité les intervenants à informer les collectivités de la consultation en ligne. Le tableau qui suit reprend la tranche de cotisation utilisée dans le cadre de la consultation pour chaque catégorie de membre proposée :

Catégorie de membres	Cotisation proposée (exprimée sous forme de tranche)
Apprentis	50 \$ à 100 \$ par an
Ouvriers qualifiés (accréditation obligatoire ou facultative)	50 \$ à 100 \$ par an
Compagnons	100 \$ à 200 \$ par an

Employeurs / Parrains	
Petite entreprise (0 à 5 employés des métiers)	100 \$ à 200 \$ par an
Moyenne entreprise (6 à 50 employés des métiers)	200 \$ à 400 \$ par an
Grande entreprise (plus de 50 employés des métiers)	400 \$ à 600 \$ par an

État de la consultation

L'Ordre a reçu 444 commentaires au total; une analyse des réponses est fournie ci-dessous. Tous les commentaires ont été examinés par le personnel de l'Ordre, résumés et présentés au conseil d'administration. Certains des commentaires sortaient du cadre de la consultation sur les cotisations annuelles proposées (p. ex., ils concernaient les catégories de membres). L'Ordre reconnaît que bon nombre des commentaires sortant du cadre de la consultation portent sur des questions d'une importance cruciale qui peuvent faire partie de consultations antérieures ou subséquentes de l'Ordre ou qui seront traitées au moyen d'autres processus de l'Ordre.

Résultats

Ce qui suit est un résumé de haut niveau du degré d'acceptation de la tranche de cotisation annuelle proposée et des groupes d'intervenants qui ont fourni leurs commentaires.

Rencontres en personne :

Les présentations en personne avec les intervenants ont abouti à une compréhension et à une acceptation générale de l'Ordre, de son mandat et des cotisations proposées pour assurer sa viabilité et sa capacité de remplir ses engagements. Ces présentations ont été effectuées devant des membres des conseils de métier entre mars et juin, ces membres connaissant bien le système des métiers et ayant également reçu un aperçu de l'Ordre, de son mandat et de la proposition de valeur.

Sondage en ligne :

Les participants au sondage en ligne ont déclaré appartenir aux catégories de membres suivantes :

- Apprentis et ouvriers qualifiés : 7 %
- Compagnons : 61 %
- Employeurs / Parrains : 32 %

Les commentaires des participants au sondage en ligne traduisaient les niveaux d'acceptation suivants :

- Acceptation générale 42 %
- Insatisfaction générale 58 %

En ce qui concerne les résultats d'acceptation générale, voici un échantillon des commentaires reçus :

[Traduction]

1. « Je pense que la cotisation proposée bénéficiera aux membres, car ils recevront une aide meilleure de la part de l'Ordre des métiers de l'Ontario. »
2. « J'approuve à 100 % [cette initiative] car il faut, dans notre pays, que les métiers soient proprement reconnus et qu'ils soient évalués en fonction du travail et de la formation. Une formation permanente est nécessaire pour que les gens maintiennent leur statut dans leur métier. Le consommateur n'a aucune idée de ce que qui se passe dans la plupart des cas; donc, en plus de l'aspect réglementaire de ce processus, [l'Ordre] doit travailler sur la perception et la compréhension de ces professions par le public – il est essentiel d'avoir un budget de publicité général pour réussir. Quand les futurs membres verront dans les médias l'organisme qui les représente, [cette promotion de l'organisme] contribuera grandement à accroître chez eux leur sentiment qu'ils font partie d'un organisme important et florissant, un peu à la manière des publicités des associations de courtiers d'assurance expliquant au public l'importance de traiter avec un « courtier autorisé » et faisant ressortir la valeur que représente l'expertise d'un professionnel. »
3. « Je serai tout à fait disposé à payer la cotisation si l'Ordre aide ou peut fournir des renseignements sur du travail pour les apprentis, car seuls les professionnels et les travailleurs autorisés sont capables de trouver du travail. »
4. « Il semble que ces cotisations sont raisonnables et à la portée de chacune des catégories de membres. »
5. « Il semble que ce soit un barème de cotisations raisonnable, que je trouve modeste quand je le compare au barème de cotisations d'autres associations professionnelles similaires. Le conseil d'administration de l'Ordre devrait s'efforcer de garder les coûts à la baisse et d'éviter de devenir une grosse bureaucratie onéreuse... »

En ce qui concerne les résultats d'insatisfaction générale, voici quelques-uns des commentaires qui ont été communiqués :

[Traduction]

1. « J'ai l'impression que c'est une taxe pour mon travail. Quel avantage y aura-t-il si c'est pour me prendre encore plus d'argent? Je pense aussi que cela va faire augmenter les coûts de la construction, et notre économie est déjà si fragile. »
2. « Je crois qu'en imposant encore des frais aux employés et aux employeurs, on continue d'augmenter les coûts, ce qui affectera le total des coûts chez les clients. »
3. « Je crois qu'un organisme de réglementation est nécessaire pour superviser les divers métiers. Mais je ne suis pas d'accord avec le fait que le nouvel Ordre des métiers aura besoin de la part de ses membres d'une aide financière plus importante que celle dont disposent couramment les divers ministères en charge des différents métiers. Je paie présentement 20 \$ par an pour maintenir mon autorisation de travail et maintenant vous allez demander une augmentation minimale de 500 % sur ce tarif sans vraiment expliquer la nécessité de cette hausse. Je pense que le barème des cotisations est trop élevé et, de toute façon, je me demande pourquoi nous avons introduit ce processus. »
4. « Il faudra que les gens comprennent tout à fait et clairement pourquoi le fait d'appartenir à un Ordre des métiers est important. Cela les aidera à comprendre pourquoi ils devraient payer des frais pour appartenir à l'organisme et accepter le montant que vous fixez comme cotisation. C'est la tâche de l'Ordre de « se vendre » aux gens de métier. Tant que vous n'aurez pas fait ça, le fait de demander même un seul dollar à quelqu'un sera un défi. »
5. « Tout cela semble être une mauvaise idée. Je voudrais qu'on laisse les choses comme elles sont. »

Parmi les thèmes clés qui ont émergé de la consultation, citons les suivants :

1. La proposition de valeur concernant l'adhésion à l'Ordre doit être formulée avec plus de précision :
 - En particulier pour les métiers à accréditation facultative.
 - Les détenteurs de certificats de qualification multiples ne devraient pas avoir besoin de recevoir plusieurs attestations d'adhésion.
 - De l'information plus détaillée est nécessaire pour faire ressortir les avantages qui peuvent découler du mandat de l'Ordre et de ses services par rapport au système actuel.
2. Les participants s'attendaient surtout à ce que la réglementation et son application constituent les réalisations clés de l'Ordre.

3. De par sa complexité due aux nombreux scénarios d'emploi et de parrainage, la catégorie Employeurs / Parrains doit être examinée de plus près.
4. Les participants à la consultation ont exprimé un vif désir d'obtenir des précisions concernant l'adhésion et ont demandé « Quelles sont les exigences qui s'appliquent plus spécialement à moi »?
 - Un avis personnalisé sur les cotisations proposées nécessite qu'une entente de partage de données soit conclue avec le ministère conformément aux lois sur la protection de la vie privée.
 - La date exacte d'entrée en vigueur des frais de cotisation nécessite l'approbation d'un règlement (soumis à une consultation publique) pour soutenir la transition des membres vers l'Ordre.
 - L'Ordre met la dernière main aux règlements du conseil et aux règlements administratifs, ainsi qu'au cadre de l'Ordre. Dès que nous aurons terminé, nous en communiquerons les détails aux membres, car nous savons à quel point c'est important.

Prochaines étapes

Le travail se poursuit pour articuler la proposition de valeur pour les membres de l'Ordre en tenant compte des différents points de vue des candidats membres. Un de nos objectifs est que les cotisations restent plus basses que celles des autres ordres de réglementation de l'Ontario.